

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
de la séance 12 février 2015 à 19h00
à Oberhergheim**

PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS

Communes	Délégués	Présents	Excusés	Procuration à
BILTZHEIM	VONAU Gilbert	X		
	GUIGNOT Alain	X		
ENSISHEIM	HABIG Michel	X		
	COCQUERELLE Delphine	X		
	KREMBEL Philippe		X	D. COQUERELLE
	THIRIET Emmanuelle		X	G. COADIC
	HEGY Patrice	X		
	COADIC Gabrielle	X		
	MARETS Patric	X		
	MISSLIN Christine	X		
	SANJUAN José		X	
MEYENHEIM	BOOG Françoise	X		
	FURLING Armand	X		
	MASSON Laurence	X		
MUNWILLER	WERNER Patrice	X		
	MENAUT Philippe		X	P. WERNER
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre	X		
	ALBRECQ Antoine	X		
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert	X		
	ZEMB Alain		X	G. MOSER
OBERENTZEN	MATHIAS René	X		
	BRENDLE Bernard	X		
OBERHERGHEIM	SICK Corinne	X		
	LAPP Philippe	X		
	MULLER Bernard	X		
REGUISHEIM	HOEGY Bernard	X		
	METZGER Fabienne	X		
	PAULUS Frank	X		

Assistent également :

Mme Marie SAUVE, *Directrice Générale des Services*, M. Georges STUDER, *Responsable des finances*

Auditeur : 0

Presse : L'Alsace -

Monsieur **Michel HABIG, Président**, salue les membres du Conseil de Communauté et ouvre la séance à 19 h 00.

Il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Point 01** - Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2015
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - Travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée : Niederhergheim mise en conformité d'un bâtiment communal
- Point 05** - Débat d'Orientations Budgétaires 2015
- Point 06** - ZA Meyenheim : subvention DETR 2015
- Point 07** - Ordures Ménagères
 - a) Convention pour la collecte des lampes usagées
 - b) Convention pour la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
- Point 08** - Divers et information

Point n° 01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2015

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2015

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **approuve** le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2015.

Point n° 2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner Monsieur Gilbert VONAU, 1^{er} Vice-président, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **désigne** Monsieur Gilbert VONAU, en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 03 - UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE PAR LE PRÉSIDENT

Conformément à la délibération du 10 avril 2014, l'assemblée est informée que le Président a utilisé *la délégation de compétences* que le Conseil de Communauté lui a accordée en vertu de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu compte des décisions prises en vertu de cette délégation depuis la dernière réunion :

- **Décision n° 01/2015 du 12 janvier 2015**

Opération : Construction d'une salle communale et associative à Biltzheim

Objet de la décision : avenant n° 1 (négatif) au marché de travaux lot n° 01 "Terrassement-VRD" attribué à l'entreprise TP SCHNEIDER de 68270 Wittenheim, portant sur des prestations en moins-value, à savoir terrassement en excavation (pos. 1.2.2), pose de bordure P1 (pos. 1.3.5), catalpa bignonioides (pos. 1.5.2.2), charme colonnaire "A.beeckman" (pos. 1.5.2.3), grillage hauteur 2 m (pos. 1.6.1.1) et luminaires mâât (pos. 1.7.1)

Montant de l'avenant n° 1 : - 23 704,00 € HT, ramenant le montant du marché initial après avenant n°1 de 136 867,78 € HT à 113 163,78 € HT

- **Décision n° 02/2015 du 19 janvier 2015**

Opération : Construction d'une salle communale et associative à Biltzheim

Objet de la décision : avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 05 "Plâtrerie - Isolation" attribué à l'entreprise CILIA de 67390 Marckolsheim, portant sur des prestations en plus-value, à savoir la pose d'un faux-plafond dans l'espace cuisine et la confection de caissons horizontaux pour la fermeture partielle des 3 niches vestiaires dans la grande salle.

Montant de l'avenant n° 1 : 3.808,23 € HT, portant le montant du marché initial après avenant n°1 de 29 119,90 € HT 32 928,13 € HT

- **Décision n° 03/2015 du 20 janvier 2015**

Opération : Programme de rénovation de voirie à Oberentzen

Objet de la décision : attribution et signature du contrat de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) au bureau d'études A. COLLIN de 68127 Oberentzen.

Montant du marché : 1 170,25 € HT

Le Conseil de Communauté prend acte.

Point n° 04 - TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE : NIEDERHERGHEIM MISE EN CONFORMITE D'UN BATIMENT COMMUNAL

Par délibération du 20 décembre 2012, le Conseil de Communauté a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'aménagement et d'agrandissement de la mairie de Niederhergheim.

Dans l'intervalle, la Commune de Niederhergheim a fait l'acquisition de l'ancienne banque ; la proximité de ce bâtiment de la mairie s'avère une solution idéale pour transférer l'accueil et le secrétariat de la mairie. Cependant, sa mise en conformité est obligatoire.

Ainsi, par délibération du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal de Niederhergheim sollicite également le concours de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour assurer la

maîtrise d'ouvrage déléguée pour cette mise en conformité en raison du lien entre les deux projets précités.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité de l'ancienne banque,
- d'autoriser la passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Commune de Niederhergheim, désignée maître d'ouvrage, et la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, désignée mandataire, pour les travaux d'aménagement et d'agrandissement de la mairie et la mise en conformité de l'ancienne banque, en remplacement de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée du 28 août 2014 devenue caduque,
- d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention précitée découlant du rajout des travaux de mise en conformité de l'ancienne banque,
- d'autoriser le Président, agissant en qualité de mandataire au nom et pour le compte de la Commune de Niederhergheim, à engager toutes les démarches et procédures nécessaires pour la mise en œuvre des appels d'offres relatifs aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, Contrôle Techniques (CT) et Sécurité Protection Santé (SPS) et aux marchés de travaux, afin d'assurer la bonne exécution de cette opération.
- de charger le Président de solliciter les aides financières auprès de tous les partenaires (Etat au titre de la DETR, Département...) dès que l'avant-projet sommaire sera réalisé.

Les crédits nécessaires au lancement de l'opération seront inscrits au budget primitif 2015 au compte n° 4581505.

Le Conseil de Communauté sera amené à voter ultérieurement les crédits nécessaires à l'exécution globale des travaux après présentation de l'avant-projet par le maître d'œuvre et de son estimation définitive, ainsi qu'à valider le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

➤ **adopte** les propositions susvisées.

Point n° 05 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Président expose :

Le législateur a prévu qu'au maximum deux mois avant le vote du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire ait lieu au sein des collectivités de plus de 3500 habitants.

Ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire.

Il permet d'informer le Conseil Communautaire sur la situation économique et financière de la collectivité, et doit éclairer les choix qui seront faits lors du vote du budget primitif qui doit avoir lieu le 31 mars prochain.

Je vous invite à examiner les orientations pour 2015.

1. SITUATION GLOBALE

ZONE EURO

Après être sortie de récession en 2013, la zone Euro montre à nouveau des signes de faiblesse. Le PIB n'a que faiblement progressé en 2014 sous l'effet du ralentissement des exportations dû à la faiblesse de la croissance mondiale.

La croissance devrait rester faible en 2015 (proche de 0,8% en moyenne annuelle). Elle pourrait cependant être aidée par la dépréciation du taux de change et la baisse du prix du pétrole, si ces tendances s'inscrivent dans le temps.

L'inflation a beaucoup baissé pour atteindre 0,4% en octobre dernier.

FRANCE

Après la stagnation enregistrée au 1^{er} semestre 2014, la croissance française a rebondi au 3^e trimestre (+0,3%), ce qui constitue une bonne surprise.

Le chômage poursuit sa hausse.

La croissance française devrait rester faible en 2015 (0,5% attendu).

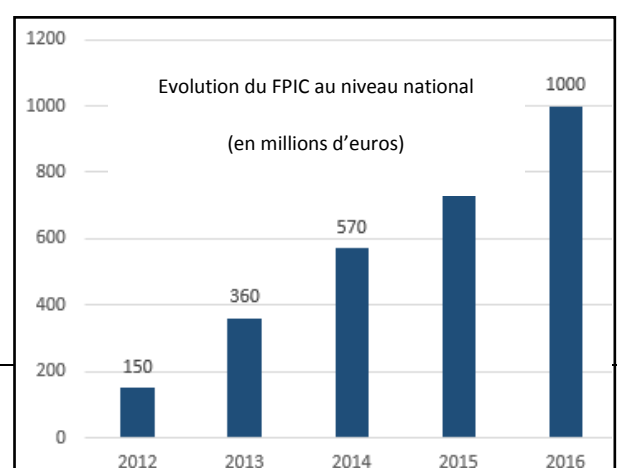
Les conditions de crédit se sont détendues et les taux d'intérêt sont particulièrement bas.

La croissance française, même si elle reste fragile, pourrait être dopée par la dépréciation de l'Euro, qui, si elle se poursuivait, pourrait améliorer la compétitivité de nos entreprises.

La baisse du prix du pétrole en redonnant du pouvoir d'achat pourrait par ailleurs apporter un soutien à l'activité.

LOI DE FINANCES 2015

La loi de finances pour 2015 est axée autour de l'incontournable réduction des déficits publics qui mettra à contribution les budgets des



collectivités locales par une amputation de la DGF de 11 milliards d'Euros sur la période 2015-2017, et 3,67 milliards sur la seule année 2015 touchera notre collectivité. Le Fonds National de Péréquation Intercommunal (FPIC) progressera aussi significativement.

Au vu ces éléments, on comprend aisément que les budgets des collectivités locales seront soumis à de fortes tensions non seulement en 2015, mais aussi les années suivantes.

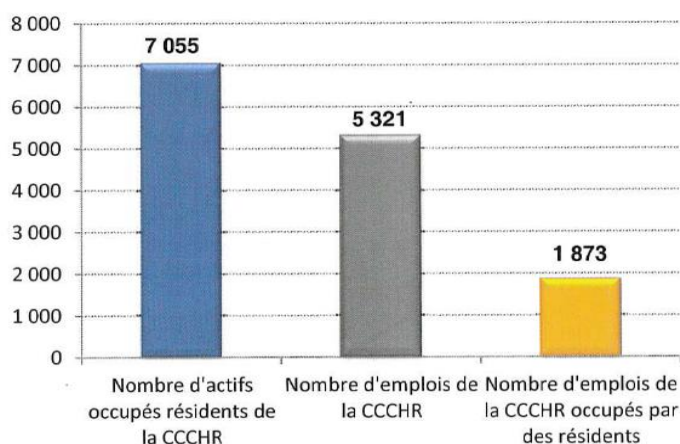
Pour y faire face, les recherches d'économies et la mutualisation des services devront nécessairement se poursuivre, voire se renforcer.

2. SITUATION DE LA CCCHR

POPULATION - EMPLOI

Notre territoire est attractif, sa population a passé l'année dernière la barre de 15 000 habitants, augmentant au cours des dernières années en moyenne de 1,7 %.

Notre territoire est aussi dynamique, comptant 7 055 actifs. Cependant, la comparaison du nombre d'actifs par rapport au nombre d'emplois proposés sur le territoire de la CCCHR affiche un déficit de l'ordre de 1 700 emplois.



SITUATION FINANCIERE

La stratégie que nous avons mise en place dès la création de la CCCHR consistait à promouvoir le développement de notre territoire en favorisant l'investissement, limitant au mieux nos frais structurels.

Nos charges de fonctionnement représentent 224 €/habitant, inférieures de plus de 100 € par rapport à des collectivités environnantes ; nos frais de personnel s'élèvent à 21 € par habitant, contre 45 € au niveau départemental.

Ces efforts, conjugués à l'adoption d'une fiscalité professionnelle unique en 2011, nous ont permis d'investir dans deux domaines majeurs : le développement économique et les actions en faveur de l'enfance et de l'environnement.

Notre capacité nette d'autofinancement s'élève à 152 € /habitant.

L'endettement reste faible, représentant 123€ par habitant.

Nos taux d'imposition se situent dans la moyenne haut-rhinoise.

3. PROSPECTIVE

En 2015, les orientations suivantes vous sont proposées :

- **Poursuivre le développement économique avec notamment la réalisation des actions** intégrées au PLR :
 - o ZAID Ensisheim-Réguisheim : dépôt du dossier d'utilité publique,
 - o Finalisation de l'étude portant sur la création d'un hôtel d'entreprises
 - o l'aménagement de nouvelles zones d'activités à Meyenheim, Niederhergheim...
- **Renforcer l'attractivité touristique de notre territoire avec :**
 - o Le développement des pistes cyclables et sentiers piétonniers
 - o La création d'un point bleu pour diversifier l'offre d'accueil de touristes
- **Conforter les services petite enfance et périscolaire** qui répondent à des besoins légitimes de la population
- **Développer la qualité de notre environnement** avec :
 - o La mise en place et l'exploitation optimale de la nouvelle déchetterie à Ensisheim
 - o Des actions liées à la mise en place du Gerplan avec des interventions visant à valoriser le territoire et son patrimoine
- **Renforcer la solidarité intercommunale par :**
 - o La prise en compte par la Communauté de Communes de 50% du FPIC
Pour mémoire, notre contribution a évolué comme suit :

Année	CCCHR	Pris en charge de 50% des contribution des communes	Total
2012	2 483	22 259	24 742
2013	31 749	42 661	74 410
2014	50 000	67 000	117 000
2015	65 000	83 000	148 000

- o L'élaboration et le financement d'un P.L.U. intercommunal

Il est utile de rappeler la part importante que prend la CCCHR à la réalisation des projets communaux à travers la maîtrise d'ouvrage déléguée. Ce portage logistique et financier facilite la réalisation des projets communaux.

BUDGET PRINCIPAL

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DÉPENSES

- ❖ *Le chapitre des charges à caractère général* est en baisse, l'étude du Gerplan étant soldée, et le salon de l'artisanat n'est pas organisé cette année dans notre territoire.
- ❖ *Les charges de personnel* - Notre ratio dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement reste très faible. Nos prévisions s'établiront à 331 000 € contre 325 000 € en 2014.
- ❖ *Le chapitre des autres charges de gestion courante* sera en baisse de 21 000 €. Nous différerons notre association avec l'OT de Guebwiller, et mettrons à profit 2015 pour définir précisément le périmètre de la compétence « Tourisme » au regard des spécificités de notre territoire.
- ❖ *Les charges financières* s'élèveront à 42 000€, ce qui représente une nouvelle baisse en raison de l'amortissement de deux prêts renégociés en 2011. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2015 s'élève à 603 867 €, il était de 993 919 € en 2009.
- ❖ *Les charges exceptionnelles* : ce chapitre prévoit une subvention d'équilibre de 727 000€ (contre 650 000€ en 2014 et 613 000 € en 2013) nécessaire au budget Enfance. A l'avenir, cette subvention d'équilibre continuera d'augmenter compte tenu de la baisse constante des prestations versées par la CAF.
- ❖ *Les attributions de compensation* versées aux communes seront stables en 2015, représentant une somme globale de 4 045 838 €.
- ❖ *Fonds national de compensation intercommunal* : le FPIC (fonds de compensation basé sur le potentiel agrégé par habitant des ensembles intercommunaux) connaîtra une augmentation sensible en 2015. Pour faire face à cette charge, 150 000 € seront provisionnés pour le paiement de la contribution propre à la CCCHR, et dans un esprit de solidarité, pour prendre en charge 50% des contributions dues par nos 9 communes.

B – LES RECETTES de fonctionnement comprennent principalement :

- ❖ *La fiscalité* : En 2014 les recettes fiscales et les compensations associées perçues ont été conformes aux prévisions.
En 2015, la loi de Finances prévoit la revalorisation des bases foncières et de la taxe d'habitation de 0,90%. La C.V.A.E. (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) s'affiche en hausse de 213 000 €. Il est vrai qu'elle avait baissée de 142 300 € en 2014. La

hausse moyenne sur les exercices 2014-2015 représente donc 35 000 € par an. Nos simulations portant sur les autres recettes fiscales sont elles aussi en légère hausse, ce qui nous permet d'entrevoir une progression de nos recettes avec le maintien de nos taux d'imposition à leur niveau actuel.

- ❖ *Les dotations* de l'Etat et du Département baisseront, la loi de finances pour 2015 prévoyant une diminution de 6,8% de l'enveloppe des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et sous réserve de la confirmation de ces évaluations par les services fiscaux, l'équilibre budgétaire 2015 sera assuré. La maîtrise de nos dépenses, conjuguée aux bénéfices liés à la réforme de notre fiscalité, nous permettra de dégager sur l'année un solde positif en légère baisse par rapport à 2014. Nous pouvons l'estimer à 280000 € sur l'exercice.

Ces marges de manœuvre dégagées par la section de fonctionnement permettront d'assurer le financement des budgets annexes « Enfance et Jeunesse », d'assurer partiellement l'autofinancement de nouveaux investissements et d'instituer un Fond de Concours au profit des communes de la CCCHR dont les modalités de mise en place seront à définir en cours d'année.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

La Communauté se verra encore confier en 2015 différents chantiers d'investissement provenant de nos communes dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les opérations réalisées et engagées en 2014 placées sous maîtrise d'ouvrage déléguée représentaient 21 marchés de travaux (hors prestations annexe, maîtrise d'œuvre, mission SPS...) pour un coût total des travaux réalisés de 1 460 835,82 €.

Pour 2015, les opérations suivantes sont d'ores et déjà identifiées :

- | | |
|---|-----------|
| - Construction d'une salle communale et associative à Biltzheim d'un montant de | 950 000 € |
| - L'aménagement de la rue de l'Ill à Meyenheim : | 190 000 € |
| - L'aménagement de diverses voiries à Oberentzen pour un montant estimé à : | 995 000 € |
| - L'aménagement de la Mairie de Niederhergheim et travaux connexes : | 780 000 € |
| - L'aménagement des rues de l'Ill et des Noyers à Niederentzen (estimatif): | 120 000 € |

BUDGET ENFANCE ET JEUNESSE

Les charges courantes servant au **fonctionnement** des structures périscolaires, des crèches et du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) ainsi que les animations à l'adresse des adolescents s'élèveront à 1 320 000 € en 2015. La contribution du budget général à ce budget s'élève à 727000

€. Elle prend en compte les avenants intervenus dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et nous permettra d'assurer un service de qualité à l'adresse de notre jeunesse.

En section **d'investissement**, le budget prévoira :

- 10 000 € de provisions pour l'acquisition de matériel et mobilier pour les besoins des services
- 45 000 € pour le remboursement du capital de la dette

BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

En 2014, ce service a connu une importante mutation avec la mise en place de la redevance incitative et la mise en service de la nouvelle déchetterie intercommunale dans la ZA la Passerelle n°2.

Ces changements ont été globalement bénéfiques, tant au niveau environnemental que financier, et nous permettent d'appréhender plus sereinement l'évolution des coûts du service des ordures ménagères, dans le respect des prescriptions du Grenelle de l'Environnement. Nous serons à même d'assurer l'ensemble des prestations sans augmenter le prix de la redevance en 2015.

BUDGETS ZAID ENSISHEIM-RÉGUISSHEIM ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les travaux de viabilité de la Z.A. La Passerelle 2 sont terminés et les premières entreprises ont débuté leur travaux d'installation. La nouvelle déchetterie intercommunale y est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre dernier.

Nous venons de choisir le maître d'œuvre pour la réalisation des viabilités de la ZA de Meyenheim qui entre dans sa phase de réalisation. La ZA de Niederhergheim lui emboîtera le pas. Plusieurs lots font d'ores et déjà l'objet d'une réservation dans les deux zones, ce qui témoigne du choix raisonné de notre assemblée en octobre dernier.

Dans la ZAID, l'acquisition foncière de 6ha65 a été actée et nous y avons réalisés les fouilles archéologiques, purgeant ainsi l'ensemble de nos biens fonciers, représentant maintenant une surface de 16ha, des contraintes archéologiques. Les viabilités primaires ont par ailleurs été tirées au droit de la ZAID. Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est à présent finalisé. Il sera soumis à enquête publique.

Enfin, concernant le nouvel hôtel d'entreprises intercommunal, l'étude d'opportunité et de faisabilité est réalisée. Au vu de ses conclusions, notre assemblée aura à se prononcer sur sa réalisation dans les prochaines semaines.

Tous ces investissements destinés à promouvoir l'activité et le développement économique de notre territoire se réalisent dans le cadre du Plan Local de Redynamisation (PLR) qui a été signé avec le

Préfet du Haut-Rhin. Ce plan prévoit une aide de l'Etat de 1 298 000 €, complétée par une subvention du CG68 de 663 000 € et de la Région Alsace de 178 000 €, soit une aide globale de 2 139 000 € à valoir sur un important programme de travaux estimé à 8 352 000 € à réaliser sur 3 ans.

Au vu des éléments que nous venons d'évoquer, nous pouvons établir le double constat suivant:

1. Les aides venant de l'Etat et de la CAF pour le budget Enfance, sont en baisse constante et impactent lourdement notre budget.
2. Nous arrivons heureusement à contrebalancer ce phénomène grâce à la politique volontariste que nous menons depuis plusieurs années pour promouvoir le développement économique de notre territoire, nous permettant de dégager des marges de manœuvre pour :
 - renforcer nos actions au bénéfice de la population ;
 - développer nos zones d'activité, gages d'emplois proches des habitants ;
 - contribuer à la préservation de notre environnement ;
 - initier un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, outil destiné à dynamiser et à harmoniser notre bassin de vie.
 - Développer la solidarité intercommunale par l'instauration d'un Fonds de concours qui sera versé aux communes pour soutenir leurs investissements.

***Le Conseil de Communauté,
prend acte des orientations budgétaires 2015 présentées par M. le Président.***

Point n° 6 - ZA DE MEYENHEIM – SUBVENTION DETR 2015

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2014, le Conseil de Communauté a décidé de réaliser une zone d'activités à Meyenheim et a autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le choix d'un maître d'œuvre.

Suite à l'appel d'offres passée en la forme d'une procédure adaptée et au vu de l'analyse du classement des offres, le marché a été attribué au candidat URBAMI-Consult de Kintzheim (67600) pour un montant de 11 961,00 € HT.

La réalisation préalable d'un diagnostic archéologique préventif s'avère également nécessaire et sera réalisé entre le 23 et le 27 mars 2015 par le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan sur la première tranche de la zone d'activités.

L'Etat a mis en place un programme d'aide aux collectivités à travers la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après délibération,

*le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- sollicite l'inscription de cette opération au titre des projets éligibles à la DETR 2015 pour les projets structurants en matière économique.

Point n° 07 – ORDURES MENAGERES

a) Convention pour la collecte des lampes usagées

Depuis 2009, la Communauté de Communes a mis en place la collecte sélective des lampes usagées en déchetteries par l'intermédiaire de l'éco-organisme RECYLUM.

L'OCAD3E, éco-organisme coordonnateur qui assure l'interface entre RECYLUM et la collectivité, a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers pour la période 2015-2020 sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème.

En accord avec les associations des collectivités territoriales et le Ministère de l'Ecologie, les conventions actuelles sont résiliées de façon anticipée au 31 décembre 2014.

Aussi, il est proposé de nouvelles conventions relatives à la collecte sélective des lampes usagées pour une durée de 6 ans à effet au 1er janvier 2015 sur la base des modèles ci-joints.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **autorise** le Président à signer une convention de reprise des lampes usagées avec l'éco-organisme RECYLUM.
- **autorise** le Président à signer la convention relative aux lampes usagées avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E.

b) Convention pour la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Depuis 2007, le Conseil de Communauté a mis en place la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sur les déchetteries d'Ensisheim et d'Oberhergheim.

L'OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers pour la période 2015-2020 sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème.

En accord avec les associations des collectivités territoriales et le Ministère de l'Ecologie, la convention actuelle est résiliée de façon anticipée au 31 décembre 2014.

Aussi, il est proposé une nouvelle convention relative à la collecte sélective des DEEE pour une durée de 6 ans à effet au 1^{er} janvier 2015 sur la base du modèle ci-joint.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **autorise** le Président à signer la Convention de Renouvellement Collecte sélective des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers pour une durée de 6 ans ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Point n° 08 – DIVERS ET INFORMATIONS

- **Mardi 31 mars 2015** : Conseil de Communauté à Ensisheim (Budget Primitif 2015)

Puis plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur Michel HABIG Président, clôt la séance à 20h35, Madame Corinne SICK, Maire d'Oberhergheim, invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil
communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
Séance du 12 février 2015**

Ordre du jour :

- Point 01** - Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2015
Point 02 - Désignation du secrétaire de séance
Point 03 - Délégation de compétence au Président
Point 04 - Travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée : Niederhergheim mise en conformité d'un bâtiment communal
Point 05 - Débat d'Orientations Budgétaires 2015
Point 06 - ZA Meyenheim : subvention DETR 2015
Point 07 - Ordures Ménagères
 a) Convention pour la collecte des lampes usagées
 b) Convention pour la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
Point 08 - Divers et information

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
BILTZHEIM	VONAU Gilbert		
	GUIGNOT Alain		
ENSISHEIM	HABIG Michel		
	COCQUERELLE Delphine		
	KREMBEL Philippe	D. COQUERELLE	
	THIRIET Emmanuelle	G.COADIC	
	HEGY Patrice		
	COADIC Gabrielle		
	MARETS Patric		
MEYENHEIM	MISSLIN Christine		
	SANJUAN José		
	BOOG Françoise		
	FURLING Armand		

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
	MASSON Laurence		
MUNWILLER	WERNER Patrice		
	MENAUT Philippe	P. WERNER	
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre		
	ALBRECQ Antoine		
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert		
	ZEMB Alain	G. MOSER	
OBERENTZEN	MATHIAS René		
	BRENDLE Bernard		
OBERHERGHEIM	SICK Corinne		
	LAPP Philippe		
	MULLER Bernard		
REGUISHEIM	HOEGY Bernard		
	METZGER Fabienne		
	PAULUS Frank		

